

# Comment la France est passée à onze vaccins obligatoires

Les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 devront être vaccinés contre onze maladies infectieuses pour aller à la crèche ou à l'école

**L**a réforme a été menée au pas de charge. Moins de six mois après que le premier ministre, Edouard Philippe, en a fait l'annonce dans son discours de politique générale, le nombre de vaccins infantiles obligatoires va passer de trois à onze. Tous les enfants qui naîtront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 devront les avoir reçus pour être admis dans les lieux d'accueil collectifs (crèche, garderie, école...). A l'exception des contre-indications médicales, aucune exemption ne sera possible.

Après plusieurs années de débat, ce durcissement de la loi s'est imposé pour faire face à la résurgence de certaines maladies. Même si une majorité d'enfants reçoit déjà ces onze vaccins, la nouvelle règle va permettre de vacciner les 30 % d'entre eux qui ne sont pas immunisés contre le méningocoque C (méningite) et les plus de 20 % qui ne reçoivent pas le rappel du ROR (rougeole-oreillons-rubéole), soit près de 80 000 enfants supplémentaires immunisés dès l'année prochaine pour le ROR.

Pour Agnès Buzyn, la ministre de la santé, cette « *contrainte vise à rendre la confiance* ». Cela sera-t-il suffisant? Une partie de la

**L'ultimatum lancé en février par le Conseil d'Etat a précipité le calendrier**

population a été échaudée par la gestion maladroite de la vaccination contre l'hépatite B dans les années 1990, de la pandémie de grippe A (H1N1) en 2009 et par plusieurs scandales sanitaires, comme celui du Mediator.

Résultat: en 2016, près d'un quart des Français (24,7%) se disaient « *plutôt pas* » ou « *pas du tout* » favorables à la vaccination; ils n'étaient que 8,5% en 2000, selon les chiffres de Santé publique France. Pendant longtemps, les pouvoirs publics ont refusé de voir monter cette « *hésitation vaccinale* » désormais irriguée par Internet et les réseaux sociaux. La France serait le pays où le doute sur la vaccination est le plus fort au monde, avec 41% des Français qui estiment que les vaccins ne sont pas sûrs, selon une étude menée dans 67 pays, publiée en 2016 dans la revue *EBioMedicine*.

Alors qu'avait été évoquée un temps, début 2016, après la remise du rapport de l'ancienne députée Sandrine Hurel, la possibilité de lever l'obligation vaccinale, afin de faire disparaître la distinction en-

tre vaccins obligatoires et vaccins recommandés, c'est finalement son extension qui sera retenue un an et demi plus tard. Cette mesure, appelée à prendre place dans le bilan du quinquennat du président Emmanuel Macron, ne figurait pas explicitement dans son programme de campagne. Dans le discours qu'il avait consacré à son projet en matière de santé, le 6 janvier à Nevers (Nièvre), le candidat d'En marche! promettait, sans plus de détails, de « *renforcer la couverture vaccinale (...) trop faible pour être pleinement efficace* ».

**Mise en demeure**  
En réalité, c'est l'ultimatum fixé par le Conseil d'Etat qui a précipité le calendrier. Saisie par une association de promotion des « *médecines naturelles* », la plus haute juridiction administrative française annonce, le 8 février, qu'elle laisse six mois à l'Etat pour clarifier sa politique vaccinale. Soit il rend de nouveau accessible le vaccin trivalent contre la diph-

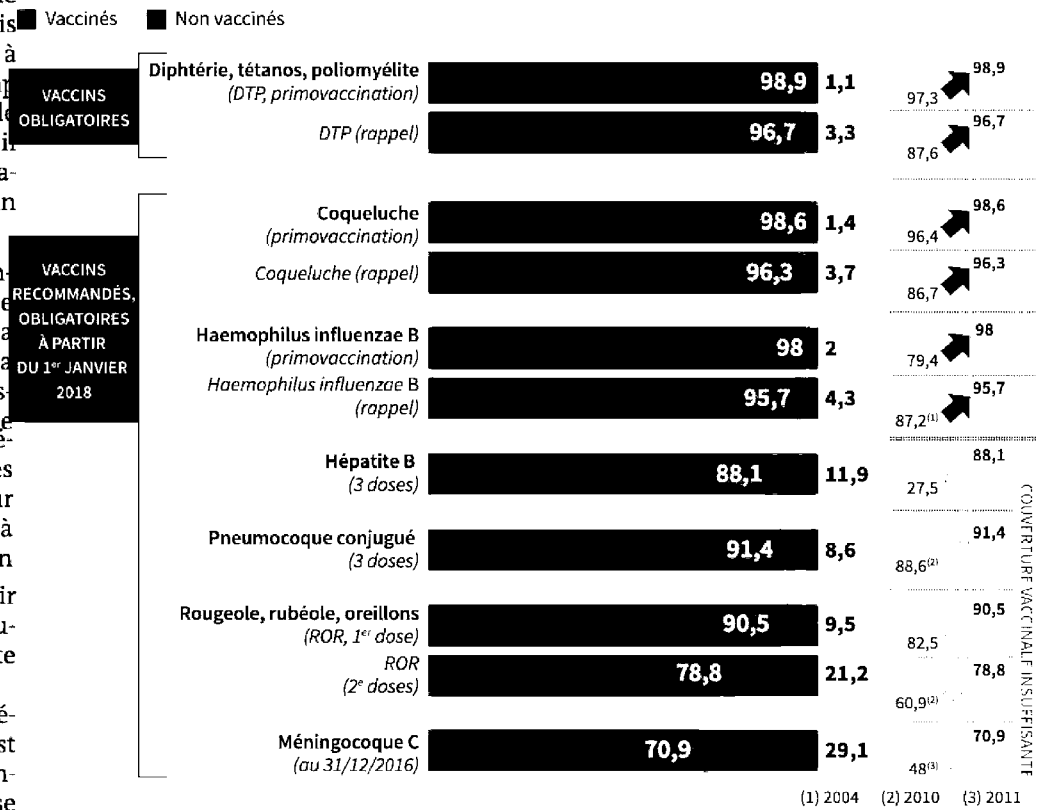
térie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) – les seuls vaccins obligatoires pour les enfants de moins de 18 mois, mais introuvables depuis 2008 sans être associés à d'autres –, soit il élargit le champ des vaccins obligatoires. Or, le DTP seul n'est plus fabriqué et il faudrait plusieurs années aux laboratoires pour en mettre un nouveau au point.

Cette mise en demeure est lancée quelques semaines après que le comité d'orientation de la Concertation citoyenne sur la vaccination, présidé par le professeur d'immunologie pédiatrique et chercheur Alain Fischer, a préconisé de rendre obligatoire les huit vaccins recommandés (pour une période transitoire de cinq à dix ans). Une recommandation aussitôt contestée pour n'avoir pas pris en compte les contributions citoyennes hostiles à cette stratégie.

La ministre de la santé de l'époque, Marisol Touraine, qui s'est jusque-là bien gardée de faire connaître sa position, songe alors à se prononcer en faveur de l'extension de l'obligation. Elle interroge même les équipes de campagne

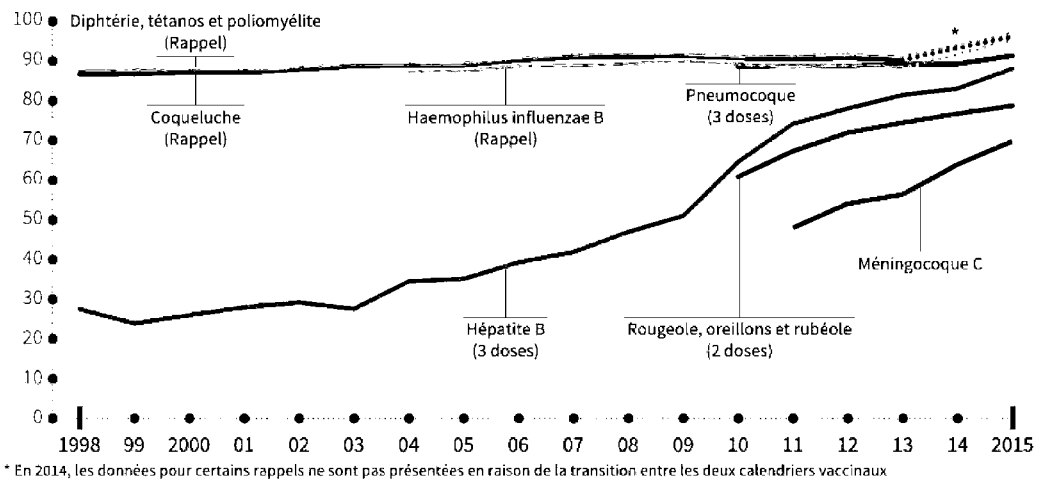
## Les enfants français déjà très majoritairement vaccinés

COUVERTURE VACCINALE DES ENFANTS DE 2 ANS, EN %, EN 2015



## Une couverture vaccinale globale qui s'améliore en France

ÉVOLUTION DE LA COUVERTURE VACCINALE À L'ÂGE DE 2 ANS, EN %



des principaux candidats pour s'assurer qu'aucun ne se prononcera contre la mesure aussitôt après sa prise de parole. La fin de la session parlementaire ne lui laisse plus la possibilité de défendre elle-même un texte en ce sens, elle renonce finalement, se contentant d'annoncer le 17 mai, lors de la passation de pouvoirs dans le hall du ministère, qu'un projet de loi en ce sens est prêt.

Lorsque M<sup>me</sup> Buzyn, qui lui a succédé avenue de Ségur, déclare, un mois plus tard, dans le *Parisien*, qu'elle réfléchit « à rendre obligatoire les onze vaccins » destinés aux enfants pour « une durée limitée qui pourrait être de cinq à dix ans », le projet ne soulève aucune levée de boucliers majeure. La quasi-totalité des sociétés savantes, des ordres professionnels médicaux et des syndi-

**La quasi-totalité  
des sociétés  
savantes,  
des ordres et des  
syndicats  
professionnels ont  
approuvé le projet**

cats de professionnels de santé approuvent les uns après les autres le projet.

#### **« Contre-productif »**

Seules quelques voix discordantes, comme le Collège national des généralistes enseignants, les universitaires de médecine générale, font entendre leur désaccord sur la méthode. S'ils ne sont pas contre les vaccins, ils estiment que l'extension de l'obligation risque « d'être contre-productive » et de « renforcer la défiance d'une partie de la population ».

Durant l'été, puis à l'automne, les partisans de la « liberté vaccinale », hostiles au texte, ne parviennent pas à traduire dans la rue le million de signatures qu'ils assurent avoir recueilli dans le cadre de la pétition portée par le controversé professeur Henri Joyeux dé-

nonçant les adjuvants alumini-ques dans les vaccins. Un chiffre bien supérieur à la place – marginale – qu'occupent réellement les véritables « anti-vaccins », évalués à entre 1% à 3% de la population. Seules quelques centaines de manifestants viennent dénoncer le risque de « dictature vaccinale » devant le ministère de la santé. Pas de quoi ébranler la détermination du gouvernement. ■

**FRANÇOIS BÉGUIN**

# En Ardèche, voyage au pays de la défiance

Dans le canton des Vans, les habitants ne cachent pas leurs réticences à faire vacciner leurs enfants

## REPORTAGE

LES VANS (ARDÈCHE) – envoyé spécial

En ce début décembre, une belle lumière d'hiver baigne les ruelles des Vans, une commune de 2700 habitants des Cévennes ardéchoises. Boutiques et restaurants bio ou équitables vivent en attendant la belle saison et le retour des touristes. A deux heures de route d'Avignon ou de Valence, tout n'est que calme et sérénité.

C'est sur ce territoire presque insulaire, peuplé de nombreux néoruraux en quête d'un mode de vie plus proche de la nature, que 84 cas de rougeole ont été signalés lors de la dernière grande épidémie, en 2011 (15000 cas au niveau national), ce qui en a fait le canton le plus touché de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En Ardèche, selon Santé publique France, seuls 85,5 % des enfants de 24 mois ont reçu une dose de ROR et 71,2 % ont reçu les deux doses en 2015, ce qui place le département parmi les dix plus bas taux du pays.

Cet été, aux Vans, beaucoup d'habitants ont accueilli avec une certaine méfiance le passage de trois à onze vaccins. « On trouve une réticence très forte à l'égard

des vaccins. Ils incarnent pour une partie de la population ce que la société a de plus pervers : "Je fais des choses empoisonnées et je vous oblige à les consommer" », décrit Francis Pellet, l'un des six médecins généralistes de la commune. « Il y a ici une sorte de suspicion vis-à-vis de tout ce qui est chimique », confirme Philippe Rose, le cotitulaire de la pharmacie de la Clairette.

### « Peur particulière »

Il y a trois ans, dans le cadre de sa thèse, « Approche géopolitique de la résistance aux vaccinations en France », la géographe Lucie Guimier avait interrogé 150 parents dans la salle d'attente de la maison de santé et du centre de la Protection maternelle et infantile (PMI) de la commune. Résultat : 26 % d'entre eux se déclaraient réticents aux vaccins, 21 % hésitants et 15 % méfiants. Et seul un gros tiers (38 %), confiants.

Si le vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (le DTP, le seul pour l'instant obligatoire) est généralement plutôt bien accepté, deux vaccins suscitent particulièrement des résistances : celui contre l'hépatite B et celui contre la rougeole. A la sortie de la

crèche, Laurence, 32 ans, maman d'une petite fille de 3 ans, confie être « complètement perdue », assurant avoir « fait les vaccins obligatoires, mais pas plus ».

« Au deuxième mois, quand on propose le vaccin hexavalent [qui protège contre six agents infectieux], avec l'hépatite B inclus, beaucoup de parents ne voient pas l'intérêt. C'est un vaccin imprégné d'une peur particulière », raconte la docteure Diana Pellet, la fille de Francis Pellet. Elle estime que, parmi ses patients, huit parents sur dix n'en veulent pas. « Je pose la question ouvertement, je propose, j'explique et je laisse décider. »

A quelques centaines de mètres de la maison de santé, non loin de la statue de Louis Léopold Ollier, père de la chirurgie orthopédique moderne et gloire locale, Karine Blanc, pharmacienne, rapporte le même phénomène : « On a des parents qui arrivent avec une ordonnance pour un vaccin sans trop savoir contre quelle maladie ils vont vacciner leur petit, dit-elle. Quand ils découvrent qu'il y a l'hépatite B dans l'Infanrix Hexa, la plupart du temps, ils veulent le penta, la formule sans l'hépatite. » Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, elle a vendu 26 Infanrix Hexa et 38 Infanrix Penta.

Tout en installant sa petite fille de 3 ans sur son siège voiture sur le parking de la crèche, Sarah, 34 ans, estime que passer à onze vaccins, « c'est exagéré ». « L'hépatite B devrait se faire plus tard. Ce n'est pas normal de balancer autant de produits. » « On n'a pas de recul suffisant pour les effets secondaires, on a entendu parler de sclérose en plaques, de maladie du cerveau », lance Isabelle, maman de trois enfants, rencontrée devant l'école maternelle.

### « Infantilisant et brutal »

Pour des raisons différentes, le vaccin ROR (rougeole-oreillons-rubéole) suscite aussi des réserves. « Certains parents considèrent que c'est plus naturel d'être immunisé en ayant attrapé la maladie. Ils n'ont pas la notion de dangerosité par rapport à ce virus, explique Diana Pellet. Dans 80 % des cas, il faut négocier un peu, mais on arrive à les convaincre. Ceux qui sont vraiment contre, ils ne viennent pas chez nous. »

A la sortie de la maternelle, Angélique, enseignante en congé parental et mère de quatre enfants, raconte qu'elle ne fera pas le ROR à son petit dernier de 1 an, qui n'a reçu aucun vaccin, même pas le

DTP. « J'ai l'ordonnance mais je ne compte pas lui faire. Je n'ai pas voulu en discuter avec le médecin, dit-elle. La rougeole, s'il l'attrape, sous nos latitudes, ce n'est pas grave. » Dénonçant une « politique de vaccination trop dictatoriale », elle considère que le passage à 11 vaccins « manque de pédagogie » : « On nous l'impose sans nous expliquer pourquoi. »

Aucune des mères rencontrées à la sortie de l'école ne juge favorablement l'évolution de la loi. « Je suis contente que mes enfants ne soient pas concernés, c'est n'importe quoi », assure Adeline, une éducatrice spécialisée dont les enfants n'ont reçu que « le minimum », à savoir le DTP, Rougeole, varicelle... Le fils de Jasmin, une animatrice petite enfance en crèche, a attrapé « toutes les maladies infantiles des vaccins qu'il n'a pas eus ». Pour ses 2 ans, « il a eu la rougeole très, très fort ». « Mon mari a été traité de parent irresponsable par un médecin », se souvient-elle, sans regretter cette non-vaccination.

D'un bout à l'autre des Vans, on semble prendre ses distances avec l'extension de l'obligation vaccinale. Danielle Blandin, la directrice de l'école maternelle, dénonce le côté « infantilisant et brutal » de cette décision. « On ne porte pas de jugement de valeur sur les parents qui hésitent ou qui font le choix de ne pas vacciner », assume, « à titre personnel », Myriam Dey, 68 ans, l'adjointe (divers gauche) à la petite enfance.

Le doute a gagné jusqu'au centre de PMI, où ont été reçus 86 nourrissons en 2016. Le médecin qui y a exercé pendant presque huit ans, le docteur Paul Bousquet, aujourd'hui à la retraite, avait à l'égard des vaccins une position qu'il qualifie lui-même d'« extrêmement critique », jugeant, par exemple, que certains d'entre eux « sont entrés en service uniquement pour des raisons commerciales ». « Je disais aux parents ce qui était obligatoire. Et je recommandais le pentavalent plutôt que l'hexavalent, car il n'y a aucune justification à vacciner contre l'hépatite B », explique-t-il.

Soucieuse que l'Ardèche n'apparaisse pas comme un mauvais élève sur la question des vaccins, la docteure Catherine Gueritte, directrice adjointe santé famille et médecin départemental PMI, assure qu'« il n'y a pas que chez nous qu'il y a des résistances ». ■

FR.B.

## « Peut-on risquer un retour des maladies infectieuses ? »

**ON A SOUVENT TENDANCE** à l'oublier, mais la vaccination reste l'intervention publique la plus efficace contre les maladies infectieuses. Chaque année, elle permet, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'éviter entre 2 et 3 millions de décès de jeunes enfants dans le monde. Le vendredi 22 décembre, un parterre de scientifiques est venu le rappeler lors d'une conférence de presse sur le sujet à l'université Paris-Descartes.

Concrètement, c'est grâce à l'effet individuel de la vaccination, et à l'immunité de groupe, que l'agent infectieux (virus ou bactérie) ne pourra plus circuler dans la population. Au moins 90 % des enfants doivent être vaccinés pour éviter la transmission des maladies, insiste l'OMS, voire 95 % pour les maladies les plus contagieuses comme la rougeole. Une personne malade à cause de ce virus peut contaminer de 15 à 20 personnes. L'immunité de groupe permet de protéger les bébés trop jeunes pour être vaccinés, les personnes qui présentent une contre-indication (ayant un trouble de l'immunité, qui ne peuvent être vaccinées) et constituent les populations risquant le plus d'être atteintes de formes graves de la maladie, ou celles qui n'ont pas été vaccinées.

Or la rougeole est devenue l'une des bêtes noires des autorités sanitaires françaises. Sa couverture vaccinale n'est pas suffisante pour protéger la population de façon satisfaisante, martèlent-elles depuis des semaines, afin de faire passer le message d'une vaccination obligatoire. De fait, le pourcentage de la population vaccinée contre la rougeole, à deux ans, reste inférieur à 80 % (78,8 % en 2015 contre 60,9 % en 2010). Conséquence : ce seuil insuffisant a été à l'origine d'une épidémie entre 2008 et 2012 qui a causé près de 24 000 cas et 10 décès. « Des maladies que l'on croyait éradiquées se développent à nouveau sur notre territoire, des enfants meurent de la rougeole aujourd'hui en France... Dans la patrie de Pasteur, ce n'est pas admissible », avait lancé, début juillet Edouard Philippe.

### **Couverture insuffisante**

Farouche défenseur de la vaccination, le

Collège national des généralistes enseignants a toutefois souligné, dans une tribune contre l'extension de l'obligation vaccinale, parue le 14 juillet dans *Le Monde*, que « l'épidémie de rougeole, citée en exemple par monsieur le premier ministre, a été à l'origine ces dix dernières années, en moyenne, d'un cas de décès par an en France. De plus, la majorité des victimes étaient des enfants souffrant déjà d'un déficit immunitaire contre-indiquant de fait cette vaccination. »

Depuis 2012, le nombre de cas a diminué, 260 à 360 étant déclarés chaque année. Comme dans les autres pays européens, la grande majorité sont observés chez des personnes non vaccinées, surtout des bébés. Sur les sept premiers mois de cette année, 405 cas ont été recensés, selon les chiffres publiés fin septembre. Et seize cas de rougeole ont été déclarés fin décembre sur le campus universitaire de Bordeaux.

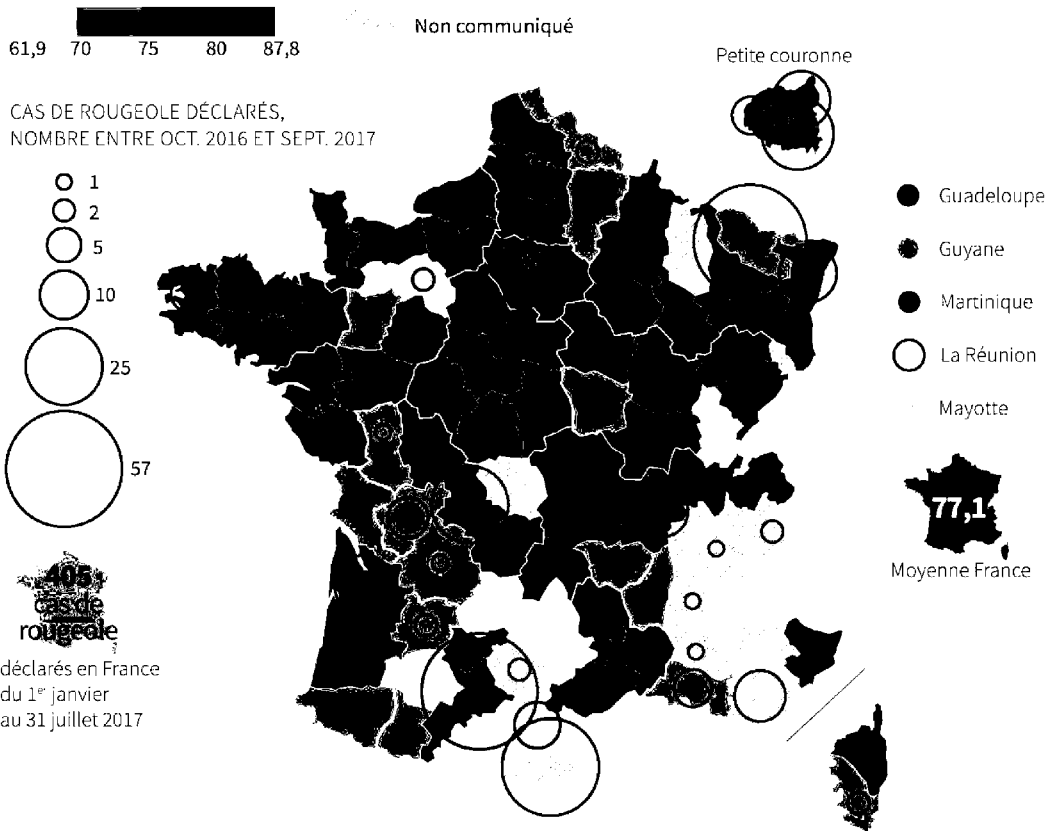
Plus généralement, en France, les couvertures vaccinales du nourrisson sont très élevées et l'objectif de 90 % à 95 % atteint pour les trois vaccins obligatoires (diphthérie, tétanos, poliomyélite). La couverture vaccinale augmente d'année en année pour tous les vaccins. Mais elle reste insuffisante pour les vaccins recommandés dans la deuxième année, insistent les autorités sanitaires. Outre la rougeole, c'est le cas de ceux contre les méningites à méningocoque C (71 % à 2 ans) – un seuil qui ne permet pas d'induire une immunité collective – et contre l'hépatite B (88 %). Quelque 800 cas et 100 décès recensés depuis 2010, à la suite de méningites à méningocoque C, auraient pu être évités, a rappelé Daniel Lévy-Bruhl, de Santé publique France, l'agence nationale de santé publique, le 22 décembre.

« Si la couverture vaccinale régressait, on risquerait de voir la situation médicale se dégrader, or peut-on se payer le risque humain et financier du retour des maladies infectieuses, a averti le microbiologiste Philippe Sansonetti, professeur à l'Institut Pasteur et au Collège de France, sur France Inter le 20 décembre, ce à l'heure où la situation de l'hôpital est en souffrance et où la résistance aux antibiotiques s'amplifie. » ■

PASCALLE SANTI

## La rougeole : une couverture insuffisante et géographiquement inégale

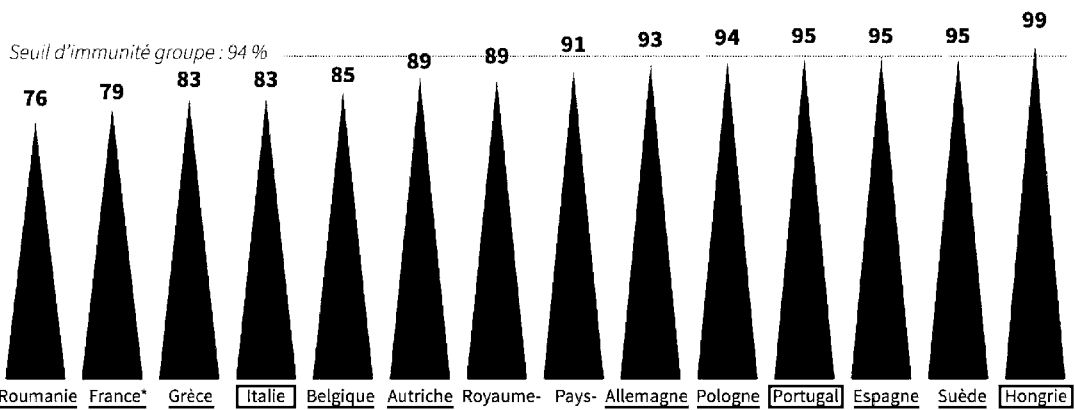
COUVERTURE VACCINALE DE LA ROUGEOLE (ROR 2 DOSES) DES ENFANTS DE 2 ANS, EN %, EN 2015



## La France en queue de peloton en Europe

COUVERTURE VACCINALE DE LA ROUGEOLE (2 DOSES) À L'ÂGE RECOMMANDÉ PAR LES CALENDRIERS VACCINAUX NATIONAUX, EN %, EN 2016

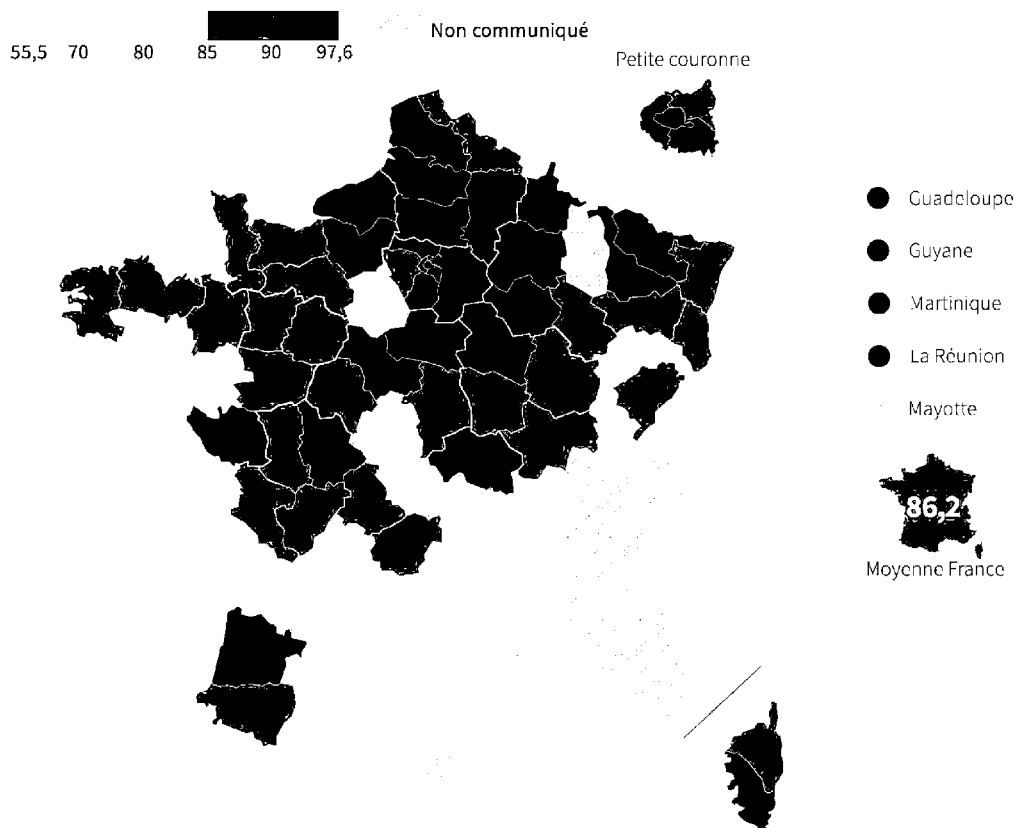
France : vaccin recommandé Italie : vaccin obligatoire



\*obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018

### Hépatite B : des réticences à la vaccination dans le Sud

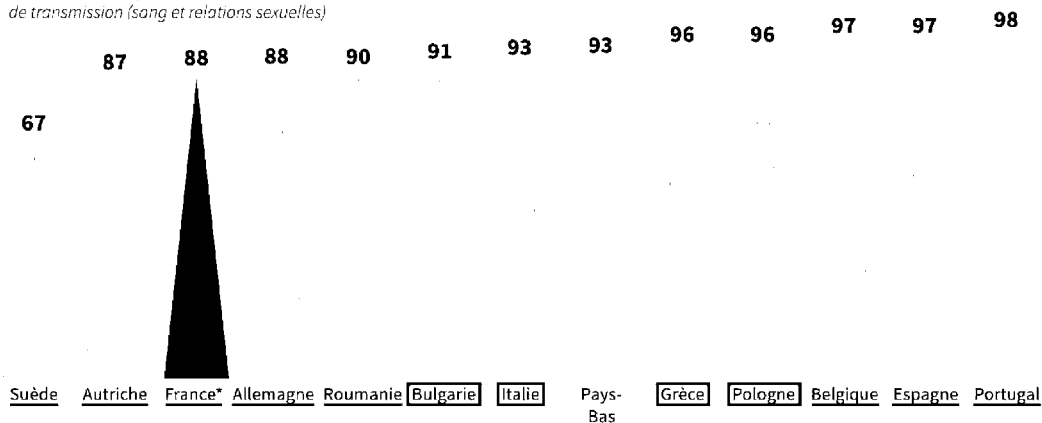
COUVERTURE VACCINALE DE L'HÉPATITE B (3 DOSES) DES ENFANTS DE 2 ANS, EN %, EN 2015



COUVERTURE VACCINALE DE L'HÉPATITE B (3 DOSES) DES ENFANTS DE 12 MOIS, EN %, EN 2016

France : vaccin recommandé Italie : vaccin obligatoire

Seuil d'immunité groupe non pertinent du fait de son mode de transmission (sang et relations sexuelles)



INFOGRAPHIE LE MONDE SOURCES : OMS ; INVS ; ECDC ; SANTÉ PUBLIQUE FRANCE